8.30 ; 29e, Thamery, 8.30 pp ; 30e, Ecrepont, 8.30 p ; 31e, Carbon, 8.30 pp ; 32e, J. Lepoutre, 8.30 p ; 33e, Courmain, 8.30 p ; 34e, Bovyn, 8.30 pp ; 35e, Bovyn, 8.30 pp ; 36e, Pétrieux, 8.30 p ; 37e, Pétrieux, 8.30 p ; 38e, Carbon, 8.30 pp ; 39e, Renard, 8.31 p : 40e, Lenglet, 8.31 ; 41e, Germain, 8.31 pp.

42e prix, Houzet, 8 h. 31, p; 43e, Robert, 8.31, p; 44e, Dublé, 8.31, pp; 45e, Ed. Beele, 8.31; 46e, Mossion, 8.31; 47e, Desrousseaux, 8.31, p; 48e, J.-B. Baert, 8.31, p; 49e, J. Cordonnier, 8.31, p; 50e, Isebaert, 8.31, p; 51e, Salembier, 8.31, pp; 52e, Timmermann, 8.31, p; 53e, Parent, 8.31; 54e, Houzet, 8.31, p; 55e, Janssens, 8.31, p; 56e, Fleury, 8.31, pp; 57e, Fleury 8.31; 58e, Fleury, 8 31; 59e, Deschryver; 60e, Deschamps, 8.31, pp; 61e, Ch. Cools, 8.31, p; 62e, Dupont, 8.31, p; 63e, Belvaux, 8.31; 64e, J.-B. Nifle, 8.32, p.

65e prix, Crave, 8 h. 32, pp ; 66e, Dusprez, 3,32, p ; 67e, Clement, 8.32, pp ; 68e, O. Lefebvre, 8 32, p; 69e, Marcy, 8.32, p; 70e, Vermain, 8 32; 71e, J. Ferret, 8.32 72e, Fiévet, 8.32; 73e, Solivier, 8.32 ; 74e, Dublé, 8.32; 75e, Duchateiet, 8.32; 76e, Hovine, 8.32 ; 77e, Hovine, 8.32 ; 78e, Salembier, 8 32; 79e, Lenglet, 8 32; 80e, Courmain, 8.33 ; 81e, Lienart, 8.33 ; 82e, Robert, 8.33.

Régulateur à M. A. Mathon, à 8 h. 26, m. 93.

Dimanche 19 juin 1887, 7e concours par zône de l'*Union fédérale Colombophile*, sur Clermont. Prix d'honneur 100 francs, organisé par la société *Le Petit Gris*, chez Godart, rue St-Joseph, mise 1 fr. Poules facultative, 1, 2, 3 et 5 fr.

L'inscription la veille de 3 à 6 h. 1|2 du soir.

Wattrelos. — Un gamin est tombé, il y a quelques jours, dans la mare d'une ferme du hameau de la Baillerie

Après quelques efforts, il atteignait la rive et en était quitte pour un bain, assez agreable en cette saison.

Un passant, voyant le rassemblement occasionné par l'accident, eut un beau mouvement : apprenant que quelqu'un était à peine tombé à l'eau, il se plongea dans la mare.

Mais le gamin en était sorti depuis longtemps.

Toufflers. — La commune de Toufflers vient d'être autorisée, par décret de M. le président de la République, à emprunter directement au Crédit Foncier de France, aux conditions de cette établissement, une somme de 30,625 francs, pour agrandissement de l'ecole publique de garçons et la construction d'une école communale de fille, et à s'imposer extraordinairement, au principal de ses quatre contributions directes, pendant 30 ans, à partir de 1888, pour le remboursement dudit emprunt.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 58me numero des *Mystères de la Franc Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, [illegible] au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

Une adjudication aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 4 juillet prochain, pour l'entreprise de l'enlèvement des boues et immondices, au quartier du Blanc-Seau, pendant six années du 16 août 1887 au 16 août 1893.

Un charretier au service de M. Masquillier, Charles Defresnes, demeurant à Hersseaux, est tombé au bas de sa charrette hier vers 4 heures de l'après-midi, à l'angle des rues du Casino et de Gand, et l'une des roues lui passe sur la jambe gauche. Etourdi par la chûte, le blessé fut transporté dans un estaminet voisin où il recut les premiers soins de M. le docteur Caudrélier qui n'a pas constaté de fracture.

Une scène révoltante, dont nous espérons voir bientôt les auteurs sous les verrous, s'est produite, au quartier du Grand-Plaisir, dans la nuit de dimanche à lundi.

Eudoxie Roman, jeune fille de 18 ans, native d'Heeghlède, qui était au service d'un marchand forain, se trouvait dans l'obligation, à une heure avancée de la nuit, de chercher un logement, parce que son patron, n'ayant plus besoin de ses services, lui avait donné congé.

La pauvre fille fit alors la rencontre d'un individu qui s'offrit à lui procurer un abri. Mais, voyant que son guide s'éloignait de la ville, elle voulut rebrousser chemin : à ce moment deux individus qui se jetèrent sur elle, l'entraînèrent dans un champ voisin et lui firent subir les derniers outrages. L'un d'eux la menaça même de son couteau.

Quand elle fut delivrée de ses agresseurs, la malheureuse put se traîner jusqu'à une ferme où on la recueillit, et on lui donna quelques soins.

Eudoxie Roman alla, hier soir, déposer une plainte à la police, et, en raison de son état de souffrance, on la fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une enquête a été immédiatement ouverte.

Des deux auteurs présumés des voies de fait exercés, dimanche soir, sur M. Gauthier, l'un, le *dragon*, a été mis en *liberté*. Quant à Charles Voreux, celui qui a porté les coups, il a été hier soir transféré à Lille à la disposition du parquet.

Neuf chiens ont été mis hier en fourrière et trois procès-verbaux ont été dressés contre des propriétaires négligents. Par ce temps de chaleur, il est bon de prendre des mesures de prudence.

Au tribunal correctionnel les ivrognes dont nous annoncions hier l'arrestation ont été condamnés : Bodin à un mois de prison, Vandecastel à deux mois et Lenseigné à quinze jours, tous trois pour outrage et rebellion envers les agents de police.

LILLE

La pétition des employés des postes et télégraphes. — Les télégraphistes de Marseille ont adressé au *Petit Provençal* la lettre suivante, que ce journal radical a refusé d'insérer. Comme on le verra, cette lettre à sa raison d'être dans nos colonnes, car elle montre que les employés du bureau de Lille ont signé la pétition de leurs collègues de Paris contre les agissements inqualifiables de l'ancien ministre Granet.

« *Petit Provençal*,

Veuillez, par actualité et dans votre intérêt, nous aussi et dans votre intérêt, nous aussi et dans votre sujet de votre entretenir parmi les employés [illegible] la note rectificative suivante :

[illegible] central de Marseille, si[illegible] ment qu'elle est l'œuvre [illegible] et de Paris qui, laissant de côté toute politique et toute personnalité, a seulement voulu s'élever contre des abus sans précédents.

» Ce qui prouve la franchise et le bien fondé de cette pétition, c'est la spontanéité avec laquelle nos collègues de Paris ont reçu l'adhésion des bureaux de Lyon, Bordeaux, Marseille, le Havre, *Lille*, Nice, Alger, etc.

» Les soussignés espèrent, M. le Directeur, que vous voudrez bien donner à vos nombreux lecteurs, une plus juste appréciation sur cette démarche. »

Suivent environ cent signatures.

Beaux-Arts. — L'école des beaux-arts a décerné hier le prix Hugnier (prix superieur d'anatomie) à M. Legrain, de Lille, élève de M. Gérome.

Conservatoire de Bruxelles. — M. Hermann, professeur au Conservatoire de Lille, est nommé membre du jury des classes d'instruments en boisau concours de fin d'année au Conservatoire de Bruxelles.

Musée de Lille. — On annonce que le tableau de M. Roll, *La Vache*, que l'Etat avait acheté, il y a trois ans, va être attribué au Musée de Lille.

Un suicide. — Hier matin, vers neuf heures, M. Alexandre Plachier a retiré de la Lys, près du pont de l'Attargette, le cadavre d'un individu dont l'identité a été presqu'aussitôt reconnue. C'est un nommé Lievin Curé, âgé de 28 ans, né à Gand. Curé, qui vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, était parti depuis quelque temps à Roubaix où il travaillait. Il revint le 11 courant à Armentières vers 8 h. 1|2 du soir, il alla trouver sa femme qu'il voulut avoir avec lui. Sur le refus de celle-ci, il partit. Il revint le 13 et fit une démarche analogue. Il essaya un nouveau refus. On suppose qu'il se sera suicidé dans un moment de désespoir.

Tribunal de Commerce de Lille

L'affaire Scrive contre le gaz de Wazemmes, avec intervention d'une compagnie anglaise d'éclairage électrique, est remise au 23 juin.

Tribunal civil de Lille

2e CHAMBRE

Audience du mercredi 15 juin 1887

Présidence de M. HEDDE.

Vente de propriété foncières. — *Tourcoing.* — Deux maisons et 17 ares 22 cent. de fonds et potager situés à Tourcoing, rue Jean-Bart et rue du Pré de la Baille sont divisés en 9 lots. Les 8 premiers lots mis à prix 650, 600, 600,600,1.150,450,450 et 2.150 ne trouvent pas d'amateur. Le neuvième lot est adjugé 2.200 à M. Delille.

Les immeubles ci-dessus désignés, mis en vente d'abord séparément, ont été réunis ensuite en un seul lot et adjugés 8,900 francs à M. Houzé.

Roubaix. — Rue d'Inkermann 27 et 29. — Deux maisons contiguës, à usage de marchand avec 590 mètres carrés de fonds et cour en dépendances, situés à Roubaix, rue d'Inkermann 27 et 29 tenant en face à ladite rue, d'un côté à la maison de M. Déchenaux, de l'autre côté à celle de M. Deladerrière et dans le fonds à celle de M. Broyer, toutes deux occupées par M. Desmadryl au chiffre de 7.000 francs chacune. Elles ne trouvent pas d'amateurs. Mises à prix en un seul lot, elles sont vendues 14.000 fr. à Mr Gennevoise.

Blanc-Seau. — M. Gennevoise est déclaré adjudicataire au prix de 4.500 fr. d'un cabaret sis sur la route de Mouveaux à l'enseigne du *Messager*.

Cet audience comportait des ventes importantes faites à Lille et à Armentières.

* * *

Le tribunal est appelé à statuer, dans un procès de mitoyenneté intéressant la commune de Lannoy. Deux propriétaires, M. Vanasbroucq et M. Varasse avaient leurs propriétés séparées par un fossé provenant des anciennes fortifications de Lannoy. Ce fossé étant à sec, chacun des deux propriétaires prétend à la propriété du sol.

Le juge de paix de Lannoy a rendu son jugement déclarant que le domaine public étant imprescriptible, la possession de ce fossé n'a pu être acquise par prescription.

Le tribunal est appelé à statuer sur appel.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 14 juin 1887

Présidence de M. HEDDE

Landers Philippe et Boms Pierre sont inculpés de différents délits. Landers est accusé d'outrages à un agent, Pierre Boms de vol d'un accordéon, d'outrages et de contravention à un arrêté d'expulsion. C'est le long du canal que ces individus ont outragé l'agent. Il l'ont même menacé de lui faire... prendre un bain.

Le tribunal les condamne, l'un à deux mois, l'autre à six jours.

Garçon, un agent ! — Un restaurateur de Lille, après avoir servi un copieux souper à un monsieur de mise assez correcte, fut étonné de l'entendre crier, vers la fin du repas : — Garçon, un agent ! Il s'approche et lui demande quel est ce plat nouveau.

Le consommateur répond : Vous n'avez pas entendu ce que je veux. Je demande qu'on aille chercher un agent pour me mener au poste, car je n'ai pas d'argent.

On voit d'ici la tête du restaurateur.

Le tribunal condamne le filou à deux mois.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 15 juin 1887.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Seriez-vous assez bon, Monsieur, de m'indiquer une route praticable, pour entrer dans Roubaix, avec des chevaux, par le Blanc-Seau ?

Quand à moi je n'en connais pas, car je ne pense pas que votre intention soit de me signaler la rue du Blanc-Seau à la rue Saint-Georges qui est impraticable depuis le du bureau de l'octroi de Roubaix jusqu'au viaduc du chemin de fer. Les pavés sont usés et dans un état deplorable, les rails du tramway (qui n'ont jamais servi) forment par leur renfoncement deux rigoles bien prononcées, d'où il est bien difficile de faire sortir une voiture et où les chevaux ne peuvent poser le pied sans risquer des chutes graves.

Hier soir, lundi, une partie de rail tordu s'élevait en cercle du pavé à un mètre de hauteur et mon cheval a cte coupé par cette barre. Si cette dernière n'a pas été enlevée pour la nuit, des accidents ont dû certainement se produire.

Puisque ces rails ne peuvent plus servir dans l'état où elles se trouvent actuellement, il me semble que l'administration devrait les faire enlever.

Voilà déjà bien des années que cette partie de pavé se trouve dans un etat deplorable, il serait donc urgent de faire à cette rue si fréquentée les réparations nécessaires réclamées par une population aussi nombreuse.

Je vous remercie, Monsieur, de la publicité que vous voudrez bien accorder à ces quelques lignes.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Un abonné.

PETITE CORRESPONDANCE

A. C. — Non. S'il a été légalement reconnu ; *oui*, dans le cas contraire. (Art. 148 et 158 du Code civil.)

S... — Merci.

J. à B... — Il y a un mois.

A un fileur. — Non.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience des 13 et 14 juin 1887

Les scandales de Somain

Lundi, a été discutée, devant la chambre des appels correctionnels, l'appel du medecin Brabant contre le jugement du tribunal de Douai qui l'a condamné à trois mois de prison, pour tentative d'escroquerie vis-à-vis d'un de ses confrères de Pecquencourt.

Hier mardi, la Cour a entendu débattre, devant elle, la question de compétence dans l'affaire relative aux assurances sur la vie, instruite à la charge de Brabant, Brayelles et Poulain-Pennequin. Comme en première instance, Mes d'Hooghe et Hattu ont plaidé l'incompétence de la juridiction correctionnelle. Mr Lyon-Caen, du barreau de Paris, au nom de la Cie l'*Urbaine*, et M. Dumas, avocat général, ont soutenu, au contraire, que cette juridiction est compétente.

Les deux arrêts seront rendus aujourd'hui mercredi.

M. le procureur-général a, cette fois encore, suivi entièrement les débats.

Douai, 15 juin. — La Cour vient de confirmer les jugements antérieurs, dans les affaires de Somain.

NORD

Somain. — *L'explosion.* — Nous avons annoncé la tentative de destruction d'edifice, commise à Somain, au moyen de matières explosibles. Voici des détails :

Le bruit de l'explosion qui s'est produite chez M. Bourlet, cafetier près de la gare, a été celui d'un fort coup de canon. Il a été entendu dans les communes voisines et jusqu'à Marchiennes et Pecquencourt. Au moment de cette détonation, les employés de la gare sortirent et virent un homme s'enfuir.

Des briques furent projetées de tous côtés. Le mur très épais fut entièrement percuté ; et, sans un soupirail de cave qui servit de dégagement aux gaz, la cartouche de dynamite eût occasionné des dégâts plus considérables encore.

Les vitres des maisons en face furent brisées. Dans un hôtel, un voyageur fut réveillé et atteint par des débris de brique et de verre, mais heureusement sans être blessé.

La même nuit, un trou était pratiqué à huit cents ou mille mètres de là, dans un mur de l'établissement de M. le docteur Dransart. Ce trou était destiné à recevoir également une cartouche, mais, par suite de circonstances inconnues, le malfaiteur n'exécuta point, jusqu'au bout, son projet criminel.

Cette nuit-là, Mme Dransart, après avoir, pour faire cesser les cris de son enfant, employé divers moyens que lui suggérait sa sollicitude maternelle, eut l'idée de se mettre à tapoter sur le carreau de vitre d'une fenêtre. On se demande si ce n'est point ce bruit qui a fait fuir le criminel.

D'après une autre version, les malfaiteurs, au nombre de deux, s'étaient entendus pour faire sauter, l'un l'établissement de M. Dransart, l'autre celui de M. Bourlet, à la même heure, à minuit juste. L'un d'eux fut en avance et c'est ainsi que l'explosion se produisit chez M. Bourlet, alors que le complice n'en était encore qu'à préparer celle de chez M. Dransart. Cette explosion mit aussitôt en émoi toute la localité. Le second criminel craignit donc d'être surpris. Il eut peur et se sauva. C'est ainsi que la demeure de M. Dransart fut épargnée.

Nous ne voulons pas nous faire l'écho de ce qu'on dit à Somain. L'instruction ouverte établira ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ces on-dit. Qu'il nous suffise de constater deux faits certains : D'une part, l'affaire dite « des Scandales de Somain », soumise actuellement à la Cour d'appel, a causé, dans le pays, une émotion qui n'est point prête à se calmer. D'autre part, M. le docteur Dransart a été l'un des principaux témoins à charge entendus par le magistrat instructeur, dans cette affaire. On prétend même que M. Bourlet aurait aussi été l'un de ces témoins.

Quesnoy-sur-Deûle. — M. le préfet du Nord vient d'adresser à M. Fl. Bonduel la lettre suivante :

« Monsieur le conseiller général,

» Vous avez appelé mon attention particulière sur l'état d'impureté des eaux de la Deûle, et, au cours de la tournée de révision à Quesnoy, vous m'avez fait constater le degré d'infection de ces eaux contaminées par des déversements industriels.

» Je viens de provoquer une enquête au sujet de cette situation dangereuse pour la santé publique et vous pouvez être assuré que je tiendrai fermement la main à l'accomplissement des mesures qui seront imposées très prochainement aux industriels.

» Agréez, etc.

» Le préfet du Nord,
» SAISSET-SCHNEIDER. »

Cambrai. — On annonce que M. Marc-Dousy, un artiste de Cambrai, offrira au pape, pour le jubilé sacerdotal, une statue représentant Notre-Dame-de-Grâce.

PAS-DE-CALAIS

Les incendies d'Aire. — Deux violents incendies se sont déclarés hier presqu'à la même heure aux environs d'Aire. Le premier a détruit, au hameau de Moulin-le-Comte, les granges et étables dépendant de la ferme Dubois. Ce n'est qu'à grand'peine que les pompiers d'Aire, aidés de la garnison, ont pu préserver des flammes la maison d'habitation. La perte, qui s'élève à 12.000 fr., n'était qu'en partie assurée.

Au cours de l'incendie, le cheval d'un soldat de l'escadron de dragons qui faisait le service d'ordre a renversé un malheureux domestique qu'il a fallu transporter à l'hôpital, grièvement blessé.

Le second incendie s'est déclaré à deux kilomètres de Moulins-le-Comte, à Roquetoire ; une ferme a été brûlée. Les détails manquent.

On croit que la malveillance n'est pas étrangère à ces sinistres.

BELGIQUE

VOTE DES CRÉDITS MILITAIRES. — Enfin la Chambre a terminé mardi la discussion générale du projet de loi relatif aux crédits militaires et à la ligne de la Meuse. Elle a subi d'abord un long et fastidieux discours de M. Frère qui a spécialement pris à parti M. Beernaert.

M. Frère a aussi, au milieu de conversations générales, donné à la Chambre des explications peu satisfaisantes au sujet de l'incident Chazal et des lacunes constatées dans les archives du département de la guerre. En finissant, M. Frère a amèrement reproché au cabinet de ne pas vouloir imposer au pays le service personnel. La Gauche a applaudi et la Droite a ri.

Notons un discours de M. Cornesse, qui a appuyé le projet de loi en s'attachant à prouver la nécessité de remplacer les forts actuels par des forts à la hauteur des progrès de l'artillerie moderne.

Après ce discours, la Chambre, qui était très nombreuse — 128 membres — est devenue houleuse.

5 h. 1|2. — La Chambre vote par 81 voix contre 41 et 6 abstentions l'art. 68 du budget (crédits militaires relatifs à la ligne de la Meuse).

6 h. 1|2. — La Chambre vote enfin l'ensemble du budget des dépenses sur ressources extraordinaires par 84 voix contre 19 et 20 abstentions.

La séance est levée à 6 h. 35.

Renaix. — Dimanche, à deux heures, un incendie s'est déclaré dans la sècherie de la teinturerie de M. Aelbrech, concessionnaire de M. Grawitz ; 2.000 kilos de coton et les bâtiments ont été détruits. Tout est assuré. La cause est inconnue.

Tournai. — Madame Delcroix, de Mouscourt, vient de mettre au monde trois enfants du sexe féminin — tous très bien portants : les fillettes s'appelleront, Jeanne, Jeannette et Jeanneton.

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Affaire des grévistes de Calonne.* — Nous avons rapporté, en son temps, le commencement de grève qui a éclaté récemment dans le bassin calcaire de Tournai. On sait que le parquet ordonna des poursuites contre trois meneurs, les sieurs Quintard Gabriel, carrier à Vaulx, Ferrailles Henri et Bilmont Adolphe, d'Antoing, accusés d'avoir, à Gaurain-Ramecroix, à Antoing et à Calonne, dans le but de forcer la hausse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice du travail, proféré des injures ou des menaces contre leurs camarades et les patrons.

Quintard a été condamné à 40 jours de prison ; Ferrailles à 20 jours ; Bilmont à 10 jours.

Les fêtes de Bruges. — Le roi vient de faire savoir à M. le chevalier Ruzette que Sa Majesté accepte l'invitation qui lui a été adressée et qu'elle viendra rehausser par sa présence les fêtes Breidel et de Coning, le 15 août.

Nécrologie. — Un des prêtres les plus respectés du diocèse de Bruges, un modèle de vertus sacerdotales, M. J. X. Neut, ancien curé d'Ardoye, est mort samedi en cette commune, à l'âge de 78 ans.

L'impôt sur le tabac. — De nombreux fabricants de tabacs, des negociants et des agriculteurs se sont réunis, le 12 courant, à Bruxelles, pour s'occuper de la législation sur le tabac. L'assemblée a décidé d'envoyer au gouvernement une requête demandant notamment le retrait de la loi du 31 juillet 1883, la suppression totale des droits d'accises sur la culture indigène et le maintien des droits actuels sur les articles fabriqués, le retablissement d'une patente sérieuse sur les debitants de tabacs et cigares et des mesures rigoureuses contre la fraude, quelle qu'on soit la nature et en quelque endroit qu'elle se pratique.

Les orateurs se sont surtout élevés contre les résultats désastreux qu'a produits sur les tabacs, la loi de 1883, œuvre de M. Graux, de « libérale » mémoire.

Le gouvernement vient de déposer un projet de loi qui réduit les droits perçus par le fisc sur l'enregistrement des baux.

Ce projet réduit à 0,20 p. c. la perception sur les baux dont la durée n'atteint pas 27 ans. Il est actuellement de 1 p. c. sur le total du fermage et des charges non locatives des deux premières années et de 0.30 p. c. sur le total du prix et des charges des années suivantes.

Le projet range les baux de 27 ans et plus, y compris les baux emphytéotiques, dans une catégorie séparée avec les baux à vie et ceux à durée illimitée. On sait que ceux-ci sont aujourd'hui assujettis à un droit de mutation immobilière de 5.50 p. c. Il n'en sera plus ainsi à l'aveni. Ce droit droit sera abaissé à 0, 40 p. c. et la base de liquidation sera maintenue à 10 ou 20 fois le prix et les charges annuelles, selon qu'il s'agira d'un bail a vie ou d'un bail a durée illimitée.

La base d'imposition pour les baux de 27 ans et plus sera du total cumulé de toutes les années du bail.

Ce projet de loi temoigne de la sollicitude que le Cabinet a vouée aux intérêts des campagnes, car ce sont particulièrement les baux ruraux qui sont soumis à la formalité de l'enregistrement.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 14 juin.* — Léon Vanparys, rue d'Alma, 164. — Eléonore Pernoit, rue Lafayette, maisons Dutat. — Marie Biacq, rue de Grand Chemin, 11. — Edouard Herbaux, rue de l'Industrie, 200. — Palmyre Hennebelle, rue d'Alma, fort Fresez, 61. — Germaine Crochon, rue de Lannoy, maisons Faoz. — Henri Scalbert, rue de Mouveaux, 22. — Louis Ulrich, rue des Filatures, cour Tonneau, 1. — Blanche Manchiska, Hôtel-Dieu. — Valentine Engels, rue des Filatures, 65. — Marie Dumas, rue Decrème, 195. — *Déclarations de décès du 14 juin.* — Elise Astier, 25 ans, sans profession, rue Latine, 17. — Hortense Terryn, 1 ans 4 mois, rue Jacquart, 60. — Ferdinand Eureaval, 16 jours rue de Lenze, maisons Decoteca. — Marie Hermas, 18 ans, piqueuse, rue de Cheskoul, 28. — Deroo, présenté sans vie, rue de Toulouse, 3. — Marthe Decaisne, 19 jours, rue Bernard, 44. — Alfred Fraignac, 19 ans 9 mois, employé de commerce, rue Saint-Joseph, 60. — Henri Debouvrie, 1 mois, rue de la Potennerie. — Rosalie Delobelle, 71 ans, ménagère, rue d'Alma, 222. — Eugénie Mestriaux, 6 mois, rue des Fabricants, 15. — Léon Leroy, 3 mois, rue Saint-Laurent, 14.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 juin.* — Anna Honoré, rue de la Latte. — Monique Desoubry, rue de Gand. — Suzanne Lehembre, rue de Lille. — Hector Maes, rue Delobel. — *Mariage du 14 juin.* — Alphonse Wauters, 23 ans, cordonnier, et Stéphanie Potiez, 27 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 14 juin.* — Maria Wallerand, 36 ans 2 mois, rattacheuse, rue de la Blanche-Porte. — Léon Creton, 3 ans 10 mois, rue Fin de la Guerre. — Jules Boogaerts, 2 mois 15 jours, à la Croix-Rouge. — Emile Desmet, 5 jours, rue de la Potence. — Théophile Dallé, 81 ans 3 mois, sans profession, rue de Menin

HEM. — *Déclarations de naissances du 12 juin.* — Emile Bernard, hameau de la Citadelle. — Jean Lefebvre, hameau du Voisinage. — *Publications de mariage du 12 juin.* — Jean Baptiste Lefièvre, journalier à Hem, et Mathilde Desmulliez, journalière à Sailly.

WILLEMS — *Déclarations de naissances du 5 au 12 juin.* — Marie Delfeste, hameau du Petit-Lannoy. — Julienne Delsalle, rue Franche. — Julie Carrette, rue Franche. — *Déclarations de décès du 5 au 12 juin.* — Mélanie Triail, 27 ans, hameau du Robigeux

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FRAIGNAC-BESSIERES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Alfred FRAIGNAC, décédé à Roubaix, le 14 juin 1887, dans sa 20e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 15 courant, à 6 heures 1|2, aux Convois et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 dudit mois, à 9 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph, 60, (près l'église des Pères).

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-DELOBELLE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie DELOBELLE, veuve de M. Charles DUPONT, décédée à Roubaix, le 14 juin 1887, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 16, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 222.

Les amis et connaissances de la famille ASTIER-HERBAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Elise-Rose ASTIER, décédée à Roubaix, le 13 juin 18.., dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 9 heures en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 15, à 6 heures 1|2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Latine, 17.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 16 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Léonie ROUSSEL, épouse de M. Alfred HONTSCHOOTE, décédée à Roubaix, le 15 juin 1886, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Enterrés depuis 1642 ans. — Un architecte du parc Saint-Maur, M. Ernest Macé, vient de faire une découverte dont l'intérêt archéologique et historique n'échappera à personne.

Il y a une huitaine de jours, M. Macé, faisant proceder à la plantation d'un tableau de vente de terrains, remarqua que la pioche du terrassier ramenait, parmi des ossements, des morceaux de fer rouillés.

— Qu'est-ce cela ? dit-il.

— Tiens parbleu ! encore des Prussiens, comme ceux qu'on a mis au tombereau en perçant le boulevard Bellechasse, répondit l'ouvrier.

— Halte-là ! s'écria l'architecte qui, tout en écoutant son ouvrier, examinait la trouvaille. Vos Prussiens sont bel et bien des Français, et qui plus est, des hommes qui combattirent pour l'indépendance de leur pays.

En effet, M. Macé tenait à la main un superbe fer de *Gesum*, sorte de dard particulier aux Gaulois et qui servit de modèle au fameux *Pilum* des Romains.

Une heure plus tard, l'archéologue improvisé avait entièrement découvert un squelette dont l'armement, recueilli avec soin, indiquait d'une manière irréfutable la haute antiquité.

M. Macé se souvint alors que la presqu'île Saint-Maur avait, pendant de longues années, servi de citadelle aux Bagaudes, chassés des monts d'Auvergne par les troupes de Maximilien au IIIe siècle. Or, nulle trace n'était restée des fameux combats perpétués par la légende, mais sur lesquels l'histoire était à peu près muette.

C'est à peine si le surnom de lès-Fossés accolé au village de Saint-Maur rappelait à la mémoire les travaux entrepris par les Romains pour isoler leurs ennemis des secours extérieurs et détruire ces révoltés qui avaient pendant quarante ans, fait trembler Rome victorieuse.

Une telle découverte était bien faite pour exciter la curiosité d'un artiste... Les fouilles furent continuées, et à l'heure où nous écrivons une cinquantaine de tombes ont été éventrées ; une des dernières mises au jour contient un chef aquitain et une *Soldune* ou *Soldure*... Les deux squelettes sont étroitement enlacés, la tête du serviteur reposant sur la poitrine du maître auquel il s'était voué au point de vouloir, suivant la coutume, partager sa tombe.

Le chef porte l'armure de mailles complète, la *sauric*, épée à deux mains dentelée, et deux javelots. Son ami ou *client*, pour employer le terme consacré, n'est armé que d'un javelot.

Il y a parmi les ossements un certain nombre de squelettes féminins, ce qui n'est pas étonnant, puisque les Gauloises combattaient aux côtés de leurs parents.

Le champ de repos, d'après les sondages opérés, serait d'au moins 800 mètres carrés, et promet aux archéologues des découvertes intéressantes.

On a déjà pu réunir de nombreuses épées, toutes garnies de leurs fourreaux, des *parazonium* (sorte de poignard de miséricorde), des *angous*, des *maneris*, petits javelots, des fibules, des pièces de monnaie, etc., etc.

Les positions des ossements ne laissent aucun doute sur la cause qui a présidé à la formation du cimetière. Les Bagaudes ont été enfouis là à la suite d'un assaut tenté par les Romains... Or, comme d'habitude, les vaincus étaient abandonnés aux oiseaux de proie, les soi-disant Prussiens du terrassier sont des Français vainqueurs d'une invasion.

L'anéantissement des Bagaudes datant de l'an 285, M. Macé a retardé de deux ans pour fêter, par leur exhumation, un joli centenaire aux victimes de l'indépendance. (*Gil Blas*).

Fromages colossaux. — Voici qu'on signale d'Amérique, la confection d'un géant auprès duquel la tour Eiffel elle-même est bien peu de chose.

On vient en effet de fabriquer pour le compte de M. O. G. Lipton, marchand en gros, 15 fromages d'un poids moyen de 3,500 à 4,000 livres anglaises. Le plus gros de ces fromages pèse 5,000 livres (2,265 kilogs).

L'établissement a été forcé de construire un appareil spécial pour enlever ce monstre de sa forme.

Il a fallu le lait des traites d'une journées (matin et soir) de 3,000 vaches pour la fabrication d'un de ces fromages. Si on avait voulu les fabriquer tous dans une journée, on aurait eu besoin du lait de 45,000 vaches.

Chacun des fromages pèse de 60 à 70 fois plus qu'un fromage ordinaire de cette espèce. M. Lipton a fait mettre, il y a un an, une quantité de pièces d'un sovereign (25 fr.) et de 1|2 sovereign (12 fr. 50) dans beaucoup de ces fromages. C'est un moyen ingénieux de décider sa clientèle à acheter ses produits de préférence à ceux de ses concurrents.

Il est certain que si on mettait des pièces de cent sous dans les petits fromages suisses de vingt centimes, la consommation augmenterait dans une rapide proportion.

Une erreur judiciaire. — La *Gazette nationale* donne les détails suivants sur une affaire des plus dramatiques qui vient d'avoir un denouement bien inattendu.

Il y a environ quatre ans la femme d'un négociant d'Elberfeld Mme Albert Ziethen était trouvée assassinée dans sa chambre à coucher. Ce fut le mari qui revenant de voyage donna l'alarme et prévint la police.

Le vol n'avait pas été le mobile du crime, une cassette contenant 19,000 marcks et dans laquelle le meurtrier aurait pu puiser était intacte ; de plus, il était de notoriété publique que, depuis longtemps, l'harmonie avait cessé de régner dans le ménage Ziethen, M. Ziethen entretenait une maîtresse dont il avait des enfants.

Une deposition accablante acheva de confirmer les soupçons qui pesaient sur lui, un de ses apprentis, Auguste Wilhelm déclara qu'il l'avait vu avant son voyage, se livrer sur sa femme à des voies de faits d'une extrême violence.

Ziethen fut arrêté et condamné à mort. L'empereur cependant commua la peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Les parents de Ziethen, son père surtout ne s'étaient jamais résolus à croire qu'il fut réellement coupable.

M. Ziethen père, fonctionnaire en retraite, consacra désormais sa vie à rechercher le meurtrier. Un hasard lui suggéra l'idée que ce pouvait être précisément le principal témoin Auguste Wilhelm dont la déposition avait déterminé le verdict du jury.

Avec une rare opiniatreté M. Ziethen suivit pas à pas, l'existence de Wilhelm. Ce dernier était venu ; il y a peu de temps s'engager à Berlin comme garçon coiffeur, M. Ziethem fit part de son soupçon au patron de l'établissement.

Une active surveillance fut dès lors organisée autour du nouvel ouvrier, à diverses reprises des questions habilement posées l'effrayèrent ; jeudi soir, enfin, il allait lui-même se livrer à la police.

On suppose que, le matin du meurtre, profitant de l'absence de M. Ziethen, il avait voulu abuser de Mme Ziethen et qu'il fut poussé au crime par les résistances de celle-ci et la crainte d'une dénonciation.

Un frère de M. Ziethen est immédiatement parti pour Elberfeld afin de hâter l'elargissement de la victime de cette dramatique erreur judiciaire.

CHOSES & AUTRES

Echantillon de style.

Côte du roman-feuilleton.

« Voyons, Sabine, écoutez-moi... reprit-il d'un accent ému et triste. Exigez de moi tout ce que vous voudrez : mon sang, ma vie, mon honneur même... Ils m'appartiennent ; je puis en disposer je vous les donne, je vous les livre... Mais, de grâce, ne me demandez pas d'avantage. »

Il est certain qu'exiger encore quelque chose de celui qui vous donne sa vie, son sang et son honneur, serait de l'indiscrétion toute pure.

Mais que diable pouvait-elle bien lui demander tout de même ?

⁂

Rencontré, à Lille, un mendiant qui se prélassait sous une porte cochère, avec cet écriteau sur l'abdomen :

« Aveugle par suite de fièvre *tipphauyde* ».

Quand on est aveugle, on n'y regarde pas de si près.

⁂

Extrait de la biographie